



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #DM-2024-15

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire du Conseil municipal, qui sera tenue le mardi 1^{er} octobre 2024 à 20h00, en la salle du Conseil, située au 390, rue Notre-Dame à Saint-Hugues, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure # DM-2024-15 relative aux marges de recul avant du bâtiment principal situé au 196, rue Palardy, lot 2 707 707, zone 103-P à Saint-Hugues.

Cette demande consiste plus précisément à autoriser, une marge de recul avant de 1,46 mètre avec l'emprise de la rue Saint-Jacques ainsi qu'une marge de recul avant de 1,82 mètre avec l'emprise de la rue Palardy.

La marge de recul avant minimale prévue à l'annexe A du règlement de zonage no. 269-06 pour la zone 103-P est de 4 mètres. Or, selon le certificat de localisation préparé par Dominique Gingras, #DG2958-C, minute 5240, les marges de recul avant sont de 1,46 mètre avec la rue Saint-Jacques et de 1,82 mètre avec la rue Palardy. Il s'agirait donc d'autoriser une dérogation mineure de 2,54 mètres de moins que le minimum requis pour la marge de recul donnant sur la rue Saint-Jacques et de 2,18 mètres de moins que le minimum requis pour la marge de recul avant donnant sur la rue Palardy.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 1^{er} octobre 2024.

Carole Thibeault

Carole Thibeault
Directrice générale et greffière trésorière
5 septembre 2024